

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou apprenant, accédant aux postes informatiques du lycée.

Elle précise les droits et obligations que le lycée et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.

Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère de l'Education Nationale.

Une version détaillée de la charte est à disposition au C.D.I., auprès de vos professeurs des conseillers principaux d'éducatifs et ...

Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

RESPECT DE LA LEGISLATION

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale,
- le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure, la publication de photos portant atteinte au droit à l'image,
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques,
- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits :
 - les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde),
 - la contrefaçon.

USAGES DU RESEAU INTERNET

L'usage du réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement et de recherches pédagogiques répondant aux missions de l'Education Nationale.

Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les apprenants n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les apprenants se fait sous la responsabilité d'un adulte.

CONTROLES

Le lycée se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

Le Lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les apprenants pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

PRODUCTION DE DOCUMENTS

Les documents diffusés sur l'Internet doivent respecter la législation en vigueur en particulier :

- Respect de la loi sur les informations nominatives
- Respect de la neutralité et de la laïcité de l'Education Nationale
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite
- Le nom de famille et l'image des apprenants ne doivent pas figurer sur les pages web sans accord parental
- Respect du code de la propriété intellectuelle
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite

En cas de production de documents sur l'Internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs Internet, il faut apporter une mention spéciale : "Ce document est issu de l'Internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer".

Le chef d'établissement est responsable de l'information mise en ligne par son établissement. Il doit donc assurer avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont, dans la mesure du possible, signés de leurs auteurs.

ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.

Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage.

Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale.

En particulier il s'engage à :

Respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique)

- Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
- Ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement

Reprendre en écriture manuscrite les termes suivants :

Je soussigné (vos nom et prénoms) m'engage à respecter cette charte informatique dont je garde une copie dans le carnet de liaison du lycée.

Date :

Signature :

Classe :